



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la préfecture de Nanterre  
le ..... - 2 JUIL 2021  
et publié le ..... 2 JUIL 2021  
Le directeur général des services

*Caue*

**Pôle vie citoyenne, culturelle et sportive**  
**Service bibliothèque**

**Décision n° 2021-149**

**Objet :** Contrat de prestation de services avec l'association *EDIM*

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les actions mises en œuvre par la Ville en vue de favoriser le spectacle vivant sur son territoire,

Considérant l'intérêt de l'activité de l'association *EDIM* pour la population scéenne et pour la commune,

APPROUVE le contrat de prestation de services à passer avec l'association *EDIM* dont le siège social est situé : 17 rue Couste à CACHAN (94230) pour un montant de 800 € TTC pour une représentation musicale de l'ensemble Spirit of Reeds proposée le 25 septembre 2021 à 16h à la bibliothèque.

DÉCIDE de le signer.

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 1<sup>er</sup> juillet 2021



*Philippe Laurent*  
Philippe LAURENT